

# TABLE DE DIRECTION SUR LE LOGEMENT ET L'ITINÉRANCE MANDAT

## VISION

*Une ville où toutes et tous ont accès à des options de logement adéquates et abordables ainsi qu'au soutien nécessaire pour conserver leur logement.*

## MISSION

*Planifier, concevoir et superviser la mise en œuvre continue d'un système intégré en logement et en itinérance, ainsi que des secteurs connexes, afin d'offrir des options de logement abordables, appropriées et adéquates et de réduire l'itinérance.*

## VALEURS

### 1. Collaboration

Nous travaillons ensemble pour atteindre notre objectif commun : garantir à toutes et tous l'accès à des logements abordables, appropriés et adéquats dans un contexte en constante évolution.

### 2. Responsabilité

La TDLI est responsable envers les partenaires communautaires et la Ville d'Ottawa, et inversement, les partenaires communautaires et la Ville d'Ottawa sont également responsables envers la TDLI. Cela suppose des processus décisionnels fondés sur des données probantes, clairement établis et communiqués de façon transparente.

### 3. Droit au logement

Nous cherchons à réaliser progressivement le droit au logement dans les programmes et les politiques de notre système.

### 4. Équité et inclusion

Nous appliquons une approche antiraciste et anti-oppressive pour orienter notre travail. Nous savons que l'itinérance et la précarité en matière de logement touchent de manière disproportionnée certaines communautés. Nous nous engageons à mobiliser intentionnellement ces communautés dans l'élaboration des solutions, tant au sein de la TDLI que dans un dialogue continu à l'échelle du secteur.

### 5. Leadership Autochtone

Le leadership autochtone reflète les valeurs fondamentales, les principes et les responsabilités qui découlent des relations avec la communauté et le territoire. Notre vision du leadership vise également à renforcer l'approche collective exprimée dans le présent mandat.

Notre cadre de leadership autochtone repose sur les valeurs et principes suivants :

- **La communauté d'abord**

Placer les personnes au cœur de notre travail grâce à l'établissement de relations, à la collaboration et au respect de la diversité de notre communauté et des participantes et participants de la TDLI.

- **Recherche du consensus**

Un modèle décisionnel autochtone fondé sur le compromis et l'approche gagnant-gagnant, plutôt que sur une logique de 50 % + 1. L'essence du consensus est que les parties défendent la décision prise ensemble, et non ce à quoi elles ont renoncé.

- **Approche axée sur les forces**

Mettre à profit nos talents collectifs et la diversité des participantes et participants. L'intégrité, la confiance et le respect reposent sur un continuum relationnel et se reflètent dans la façon dont nous renforçons la sécurité, la stabilité et la résilience dans tous nos processus.

- **Cadre de justice sociale**

Notre approche reconnaît que les services et systèmes de logement pour les Autochtones s'inscrivent dans un contexte marqué par le racisme systémique. Les systèmes et les services doivent être abordés simultanément afin d'assurer un logement sécuritaire et accessible aux peuples autochtones.

- **Pour les Autochtones, par les Autochtones**

Principe souvent résumé par : « Rien sur nous sans nous ». La complexité et la diversité des populations autochtones urbaines d'Ottawa exigent que leurs intérêts et perspectives uniques soient représentés et que les solutions soient dirigées par des personnes autochtones.

- **Partenariat**

Nous bâtissons la communauté et atteignons le succès grâce à des partenariats fondés sur le respect mutuel, la confiance et la réciprocité.

- **Courage**

Capacité de servir la communauté, d'entretenir des relations et de prendre des décisions qui renforcent la sécurité, la résilience et la confiance envers l'approche de leadership autochtone et celle de la TDLI.

## **NOTRE APPROCHE:**

### **1. Coconception**

Nous élaborons des solutions en partenariat, où chaque membre de la TDLI a une voix significative.

## **2. Leadership des personnes ayant une expérience vécue**

Nous plaçons au centre les personnes les plus touchées par l'itinérance et la précarité en logement et travaillons avec elles à la création de solutions.

## **3. Approche systémique**

Chaque membre contribue à une approche à l'échelle du système, en laissant de côté les intérêts propres à son organisme.

## **4. Axée sur les données**

Nous utilisons les données pour prendre des décisions systémiques. Les protocoles de partage des données doivent respecter les principes PCAP® (propriété, contrôle, accès et possession) pour les partenaires autochtones.

## **5. Agile**

La TDLI doit pouvoir répondre avec souplesse aux besoins émergents, notamment en situation de crise, tout en maintenant l'alignement avec les objectifs de planification à long terme.

## **PARAMÈTRES**

La TDLI fonctionne comme un groupe de travail dirigé par un service municipal, soit un organisme consultatif de la Ville d'Ottawa créé par la direction générale. Il n'est pas assujéti aux règles sur les réunions publiques de la Loi de 2001 sur les municipalités, mais peut être assujéti à la Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée (LAIMPVP).

## **RESPONSABILITÉS**

Les membres de la TDLI représentent différents secteurs du système de logement et de lutte contre l'itinérance. Ils doivent formuler leurs contributions dans une perspective sectorielle globale plutôt qu'au nom d'un organisme en particulier.

La TDLI est responsable de la supervision des éléments suivants :

### **Élaboration et mise en œuvre de la structure de gouvernance**

- Élaboration et mise en œuvre d'une structure de gouvernance cohérente pour l'ensemble du secteur du logement et de la lutte contre l'itinérance à Ottawa, qui relie les tables de coordination et les groupes de travail existants à la stratégie sectorielle de la TDLI visant à mettre fin à l'itinérance, en conformité avec le Plan décennal et la Stratégie autochtone en matière de logement et d'itinérance.
- Assurer une communication et une mobilisation continues et cohérentes des parties prenantes, y compris une stratégie d'intervention en situation de crise, tout en mettant l'accent sur la planification à long terme et les mesures préventives.
- Définir des mécanismes d'évaluation continue et d'adaptation de la structure de gouvernance afin d'en assurer l'efficacité à long terme.

## **Élaboration et mise en œuvre du Plan décennal en matière de logement et d'itinérance**

- Coconception de l'actualisation du Plan décennal de la Ville d'Ottawa en matière de logement et d'itinérance, en assurant une mobilisation à l'échelle de la communauté et l'adhésion des partenaires.
- Coconception d'un examen annuel visant à déterminer les priorités et l'alignement du financement avec les nouvelles priorités.
- Assurer une fonction consultative continue pour la mise en œuvre du Plan décennal, en tenant compte du contexte en constante évolution du secteur du logement et de la lutte contre l'itinérance.

## **Mise en œuvre continue de l'approche systémique**

- Conception et coordination continues du secteur des services en logement et en itinérance, en utilisant les données pour orienter les décisions conformément au Plan décennal et à la Stratégie autochtone en matière de logement et d'itinérance.
- Harmonisation des diverses sources de financement en fonction des cibles convenues pour prévenir, réduire et éliminer l'itinérance et atteindre les objectifs de stabilisation en logement.
- Élaboration et suivi d'un cadre complet de gestion du rendement, de normes de service et de suivi des investissements.
- Faire progresser l'approche Logement d'abord ainsi que d'autres mesures de soutien et approches en logement novatrices, fondées sur des données probantes et adaptées aux réalités locales.

## **STRUCTURE**

La TDLI sera dotée de deux coprésidences :

- Coprésidence municipale (direction du logement)
- Coprésidence communautaire

La TDLI fera régulièrement rapport au Conseil municipal par l'intermédiaire de la présidence du Comité des services communautaires, généralement par l'entremise des coprésidences communautaire et municipale.

Cette table est un organisme communautaire en partenariat avec la Ville d'Ottawa qui est responsable devant le Conseil municipal, et la Ville d'Ottawa est responsable devant la TDLI. Étant donné que le logement est une priorité clé du Plan pour la sécurité et le bien-être dans les collectivités, la TDLI appuiera le Comité consultatif sur la sécurité et le bien-être dans les collectivités (CSWB) en tant qu'équipe d'action de leadership communautaire en mobilisant les partenaires et en fournissant des mises à jour sur les priorités communes et les initiatives du plan de travail.

## **COMPOSITION**

La TDLI sera composée d'un maximum de 18 postes reflétant la représentation suivante :

1. Direction des services de logement, Ville d'Ottawa
2. Membre du personnel de la Ville d'Ottawa (gestionnaire des initiatives stratégiques)
3. Personnes ayant une expérience vécue (2 membres)
4. Réseau du logement social d'Ottawa (OSHN) (2 membres, 1 logement avec services de soutien, 1 logement social)
5. Ottawa Aboriginal Coalition (OAC) (2 membres)
6. Coalition des centres de santé et de ressources communautaires (1 membre)
7. Secteur de la justice (1 membre)
8. Alliance pour mettre fin à l'itinérance (ATEHO) (1 membre)
9. Logement communautaire d'Ottawa (OCH) (1 membre)
10. Système de refuges (1 membre)
11. Programmes communautaires de jour (1 membre)
12. Organismes au service des personnes nouvellement arrivées (1 membre)
13. Secteur de la violence fondée sur le genre (1 membre)
14. Secteur jeunesse (1 membre)
15. Propriétaire (1 membre, sans droit de vote)

Les membres sans droit de vote peuvent inclure des partenaires financiers, des parties prenantes communautaires, des membres du Conseil municipal ainsi que des représentantes et représentants des gouvernements provincial ou fédéral.

Compte tenu de la nature du travail, les membres ne peuvent pas se faire remplacer par des substituts. Si un membre manque plus de trois réunions, il rencontrera les coprésidences afin de déterminer s'il est en mesure de poursuivre son mandat.

## **CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Les membres doivent déclarer tout conflit d'intérêts réel ou perçu au groupe et s'abstenir de participer à tout processus décisionnel lié à ce conflit potentiel.

## **PRISE DE DÉCISION**

La Table de leadership en logement et en lutte contre l'itinérance (TDLI) utilisera un modèle décisionnel fondé sur le consensus. Cela signifie parvenir à une entente en travaillant ensemble et en tenant compte des perspectives et des préoccupations de chaque membre.

Le consensus est atteint lorsque tous les membres expriment leur appui à une décision, indiquant un accord général aligné sur des objectifs et des valeurs communs. Le processus comprend la présentation d'idées, des discussions et une vérification du consentement. Les membres peuvent modifier les propositions en fonction de la

rétroaction reçue et les préoccupations sont prises en compte afin de finaliser les décisions.

Les coprésidences orienteront les discussions afin de maintenir la concentration, le respect et l'inclusion. Elles faciliteront également les processus de résolution de conflits et traiteront les désaccords de manière constructive. Les coprésidences et le soutien administratif veilleront à ce que les décisions clés, leur justification et les mesures à prendre soient consignées afin d'assurer la transparence et la responsabilité.

Pour une description complète du processus, veuillez consulter l'annexe A.

## **CONFIDENTIALITÉ**

Tous les renseignements échangés lors des réunions de la TDLI sont confidentiels et ne peuvent être divulgués qu'avec l'approbation des membres.

## **DURÉE DU MANDAT**

Les membres de la TDLI exerceront un mandat d'une durée déterminée de trois (3) ans, avec la possibilité d'une prolongation d'un (1) an afin d'assurer la continuité et l'échelonnement de l'arrivée de nouveaux membres.

## **PRÉSENCE**

Le quorum de la TDLI est atteint avec la présence de 50 % + 1 des membres. Les membres ne doivent pas manquer plus de trois réunions au cours d'une année.

## **FRÉQUENCE DES RÉUNIONS**

La TDLI se réunira mensuellement, sauf indication contraire des coprésidences.

## **RÉVISION ET MODIFICATION DU MANDAT**

La TDLI examinera le présent mandat tous les trois ans. Toute modification proposée devra être présentée par écrit et inscrite à l'ordre du jour de la réunion suivante pour discussion.

## ANNEXE A:

### PROCESSUS DE CONSENSUS DE LA TDLI

<b>Étape 1 : Présentation de la question</b> <i>(partage des informations pertinentes)</i>
<b>Étape 2 : Tour d'ouverture</b> <i>(chacune et chacun exprime son point de vue et ses besoins, sans interruption)</i>
<b>Étape 3 : Exploration</b> <i>(la personne facilitatrice résume les échanges, des solutions sont proposées et discutées)</i>
<b>Étape 4 : Convergence</b> <i>(proposition finale fondée sur les éléments communs)</i>

### Étape 5 : Décision

Les membres choisissent l'une des positions suivantes :

Accord	Réserves	Se ranger	Préoccupation	Blocage	Abstention
« J'appuie cette proposition. » ↓ <b>Mise en œuvre de la décision</b>	« J'ai des réserves à ce sujet... mais je peux appuyer la proposition. » ↓ <b>Mise en œuvre de la décision</b>	« Je n'appuie pas entièrement cette proposition, mais je ne m'y opposerai pas. » ↓ <b>Mise en œuvre de la décision</b>	« Je ne peux pas appuyer cette proposition en raison de la préoccupation suivante... » ↓ <b>Retour à l'étape 2</b>	« Je ne peux pas appuyer cette proposition, car je crois qu'elle va à l'encontre de nos valeurs. » ↓ <b>Retour à l'étape 2</b>	« Je ne peux pas participer à cette décision en raison d'un conflit d'intérêts. »

- Si l'appui n'est pas unanime ou s'il subsiste des préoccupations importantes, retour à l'étape 2.
- Si le consensus demeure impossible, la personne facilitatrice devra examiner :
  - Toutes les conditions sont-elles réunies (confiance, objectif commun, engagement, etc.) ?
  - Le processus est-il bien compris ? Tout le monde participe-t-il activement ?
  - Les valeurs sont-elles prises en compte ?
  - Avons-nous toute l'information nécessaire ?
  - Pouvons-nous suspendre la discussion et y revenir plus tard ?